

Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 28 JANVIER 2021 à 20h15

Etaient présents : Tous les conseillers.

Secrétaire de séance : Madame Yolande Boichut

➤ **Convention Syndicat Forestier**

Monsieur Patrick Deleule, Président du syndicat forestier Myon/Bolandoz, propose la mise à disposition de l'agent communal Christian Bonvicini au Syndicat Forestier pour un maximum de 250 heures/an.

Coût total : 30 euros/heure : salaire et charges 18 euros, utilisation du matériel 12 euros.

Décision validée à l'unanimité des présents.

➤ **Révision de l'aménagement forestier**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur cet aménagement (cf. compte rendu du 08/10/2020).

Avis favorable au projet proposé par les services de l'ONF à l'unanimité.

➤ **Assiette, destination et dévolution des coupes 2021**

Monsieur Patrick Deleule fait part aux conseillers du programme des coupes prévues au cours de l'année 2021.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

➤ **Mise en vente parcelle forestière**

Une parcelle forestière cadastrée ZA 102 d'une superficie de 18a60ca est mise en vente par son propriétaire. Dans ce cas, la Safer propose en premier lieu aux riverains de l'acquérir. La commune de Myon en fait partie.

Cette parcelle, de l'avis du Conseil Municipal, ne présente pas d'intérêt vu sa situation, son état et le coût d'investissement qu'elle représente.

Vote : 8 voix contre l'achat, 2 abstentions (Monsieur Deleule, étant concerné au même titre que la commune, ne prend pas part au vote).

Le Conseil Municipal décide donc de ne pas se porter acquéreur

➤ **Convention d'autorisation de passage, entretien et balisage du GR 59**

Le GR59, qui traverse le territoire de Myon, va devenir GR du Pays du Mont Poupet. Le Comité départemental de la randonnée pédestre du Doubs propose une nouvelle convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage.

Cette convention est acceptée à l'unanimité. Madame le Maire est autorisée à signer cette convention.

➤ **Bail précaire des communaux**

Madame le Maire expose aux conseillers que les baux de location des terrains communaux signés entre la commune de Myon et la Pastorale sont obsolètes depuis 2019. Le premier bail était valable jusqu'au 28/02/2019, le second jusqu'au 31/12/2019. La commune n'a rien facturé aux locataires des parcelles communales depuis 2019.

Pour pallier ce manquement et permettre la facturation des fermages dus pour les années 2019 et 2020, Madame le Maire propose la signature de baux individuels précaires pour cette période. Les baux seront rédigés sur la base des termes figurant dans les baux précédents signés par la Pastorale et des parcelles exploitées par les agriculteurs, sans en modifier ni les surfaces, ni le prix.

Un nouveau bail sera ensuite rédigé en accord avec les intéressés pour la prochaine période qui débutera au 01/01/2021, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture.

Décision acceptée par 10 voix et 1 abstention.

➤ **logement communal 5 rue de l'église**

Départ : la clôture du bail du logement communal occupé par Monsieur et Madame André BORSOTTI au 31/01/2021 est acceptée à l'unanimité.

Arrivée : location du logement au 01/02/2021 à Madame Gwendoline DUBS.

➤ **Site internet du village de Myon**

Le devis proposé par Monsieur Vincent Leclère pour la création d'un nouveau site internet, d'un montant de 580 euros TTC, est accepté à l'unanimité.

➤ **Convention chauffage Club du Lison**

La convention de mise à disposition de la salle communale au Club du Lison prévoit une participation annuelle au chauffage de 150 euros.

Compte tenu de l'absence d'utilisation de la salle durant l'année 2020, une remise de 50% est accordée au Club.

Décision acceptée par 10 voix pour et 1 abstention.

➤ **Informations diverses**

● Le programme d'intervention de la Communauté de Communes Loue Lison sur les voiries intercommunales a été voté lors de l'assemblée communautaire du 21 janvier dernier. La réfection d'une partie de la route d'Alaise est prévue cette année.

● La commune intégrera dès le premier trimestre 2021 un programme national d'expertise des ponts communaux (dont le pont du Ranch)

● Projet de carrière de roches ornementales : Le Préfet du Doubs a demandé l'organisation d'une nouvelle enquête publique. Celle-ci se déroulera du 1^{er} mars au 1^{er} avril prochain.

● Antenne-Relais : Les travaux ont débuté il y a quelques jours. Le pylône devrait être installé entre le 15 et le 28 février et la mise en route assurée en mars prochain.

● Compétence eau/assainissement : le transfert de cette compétence au 01/01/2024 a été accepté en conseil communautaire du 21/01/2021. Les communes devront délibérer sous 3 mois pour accepter ou non ce transfert (transfert obligatoire au 01/01/2026). Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal a demandé à rencontrer le vice-président de la Communauté de Communes en charge de la commission eau. Rencontre prévue ce jeudi 4 février.

● *Rectificatif : dans la note rédigée à l'occasion des vœux de la municipalité, il fallait lire : « Marguerite Barbier, décédée à l'aube de ses 100 ans », « Bienvenue à Mr et Mme CHARNU », « Bienvenue à M VALETTE Gaël ».*

La séance est levée à 23h05.

Le Maire Sarah Vionnet



Tél : 03.81.63.75.40

Email : mairie.myon0762@orange.fr

Site : www.myon-doubs.fr